

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Le désastre durable.
La chronique de
Jean-François
Nadeau | **A 3**

ACTUALITÉS

Crise climatique :
un retard difficile
à combler
A 8



ÉLECTIONS 2019

Les libéraux empruntent encore
aux conservateurs pour leurs
politiques fiscales | **A 4**

III ÉDUCATION

Le dossier criminel des parents pas toujours vérifié

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

Des parents de l'école primaire Saint-Pierre-Claver, située dans le Plateau-Mont-Royal, ont eu toute une surprise en ouvrant le sac à dos de leur enfant, au cours des derniers jours : un formulaire les invitait à révéler leurs antécédents criminels s'ils voulaient accompagner des élèves lors de sorties scolaires.

Le document précisait que les parents devaient autoriser la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à transmettre leurs coordonnées à la police pour qu'elle confirme l'absence de dossier criminel — toujours s'ils souhaitaient travailler bénévolement avec les élèves de l'école.

Des parents se sont inquiétés : pourquoi la CSDM s'intéresse-t-elle à ce moment précis au dossier criminel des adultes qui gravitent autour des enfants ? Plusieurs parents ont indiqué qu'ils n'avaient jamais entendu parler

d'une telle politique en plusieurs années dans le milieu scolaire. Plusieurs ont confié au *Devoir* qu'ils ont eux-mêmes participé à de multiples activités scolaires avec des élèves sans jamais s'être fait questionner au sujet de leurs antécédents judiciaires.

Vérification faite, un article de la Loi sur l'instruction publique oblige les commissions scolaires à s'informer au sujet des antécédents judiciaires des parents bénévoles. Cet article a été adopté en 2006, mais la mise en œuvre de la politique varie d'une commission scolaire à l'autre, et même d'une école à l'autre, indiquent nos sources.

« La CSDM fait des rappels aux directions d'établissement tous les ans à cet égard », indique Alain Perron, porte-parole de la plus grande commission scolaire du Québec.

« Il est possible qu'il y ait eu des oublis... C'est ce qui expliquerait que certains parents n'ont pas entendu parler de cette pratique », précise-t-il.

Les enseignants doivent aussi se soumettre à une vérification de leurs antécédents criminels. Le milieu scolaire n'est pas le seul à prendre ce type de précaution : les éducatrices en service de garde et les bénévoles appelés à côtoyer régulièrement les tout-petits, que ce soit pour siéger au conseil d'administration d'un centre de la petite enfance ou pour faire un stage, doivent aussi obtenir le feu vert de la police, précise Claude Deraîche, porte-parole de l'Association québécoise des CPE.

Le but est évident : éviter que des mineurs se trouvent en présence d'adultes susceptibles de leur faire du mal.

« Manque de rigueur »

La commissaire scolaire Imane Allam, représentante des parents du primaire à la CSDM, déplore un « manque de rigueur » dans la vérification des antécédents des parents bénévoles. « Il y a

VOIR PAGE A 2 : ÉCOLE

Une journée de courses ternie à Montréal



Le Kényan Boniface Kongin (ici au centre, à l'échauffement après que la course eut été reportée de 50 minutes par manque d'effectifs pour sécuriser le parcours) a remporté le marathon de Montréal, dimanche, en 2 heures et 15 minutes. Sa compatriote Grace Momanyi, vainqueur chez les femmes, a elle terminée en 2 heures et 40 minutes. La journée a été ternie par l'arrêt cardiorespiratoire d'un des 18 000 participants, qui reposait dans un état critique au moment où ces lignes étaient écrites. L'homme âgé d'une vingtaine d'années a rapidement été pris en charge par des citoyens qui l'ont vu s'effondrer.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

INDEX

Avis légaux..... B4
Culture..... B7
Décès..... B4
Éditorial..... A6
Grille TV..... B7
Idées..... A7
Météo..... B6
Monde..... B1
Mots croisés..... B6
Religion..... B6
Société..... B3
Sports..... B4
Sudoku..... B6
Sur la route..... B5

L'art actuel à la rescousse

Quand Drummondville fait appel à l'expertise
montréalaise et que celle-ci en tire un nouveau souffle

JÉRÔME DELGADO
COLLABORATEUR
À DRUMMONDVILLE
LE DEVOIR

Née dans les années 1960, la Maison des arts de Drummondville entame cet automne son ère « art actuel ». Le centre d'exposition, ou « galerie », du diffuseur municipal sera désormais voué à la création de pointe.

L'exposition inaugurale de la saison de la Galerie d'art Desjardins, portée par le leurre, ne trompe pas : ce sont bien des artistes de premier ordre qui ont été réunis ici. Ce sont même quatre diffuseurs montréalais qui ont conçu l'exposition, et concevront les trois qui suivront.

L'entièreté de la programmation 2019-2020,

coiffée du titre *Excenter*, a été confiée aux centres d'artistes Arprim, B-312, Circa et Skol. Les quatre entités de l'édifice Belgo, au centre-ville de Montréal, feront en sorte que les arts visuels de pointe trouveront une niche dans la ville la plus peuplée du Centre-du-Québec.

« Depuis deux ans, nous avons eu notre lot de surprises qui nous ont poussés vers le changement. Le changement bouscule, étourdit, mais c'est un avancement », admettait la directrice de la Maison des arts depuis 2016, Marie-Pierre Simoneau, lors du vernissage d'*Excenter*. Dans *l'intimité du leurre*.

« On est dans la découverte de l'art actuel, une immersion, soulignait-elle plus tard, en entrevue.

VOIR PAGE A 2 : ART



Un détail d'une des œuvres présentées à Drummondville
VÉRONIQUE ST-AMAND

